Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 19 juin 2019

2019-3-3

Département de la DORDOGNE

Arrondissement de NONTRON

Lieu de réunion du Conseil :
Chalais

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse :
07 juin 2019

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 30
Pouvoirs : 7

Président : Bernard VAURIAC

Etaient présent(e)s

Mesdames : Thérèse CHASSAIN, Céline BAUDESSON, Lucienne LAUMOND, Michèle FAURE, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Nathalie GRANERI, Dominique MARCETEAU, Nicola ROBERTS, Catherine BILLAT (déléguée suppléante de Michel AUGEIX, absent)

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Pascal MAZEAUD, Philippe LACHAUD, René (Paul) CHEVAL, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Patrick FLEURAT LESSARD, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Philippe FRANCOIS, Jean-Marc BUISSON, Michel REBIERE, Alain GARNAUD, Gilbert CHABAUD, Marc PASCUAL, Claude BOST,

Absents et excusés : Michel AUGEIX (mais représenté par Catherine BILLAT, suppléante). Annick MAURUSSANE, Isabelle HYVOZ, Céline DEQUANT, Christiane DESPAGES, Benoit MOUTON, Raphaël CHIPEAUX, Pierre-Yves COUTURIER,

Pouvoirs : Annick MAURUSSANE a donné pouvoir à Dominique MARCETEAU, Isabelle HYVOZ a donné pouvoir à Jean-Louis FAYE, Céline DEQUANT a donné pouvoir à Céline BAUDESSON, Benoit MOUTON a donné pouvoir à Claude BOST, Raphaël CHIPEAUX a donné pouvoir à Bernadette LAGARDE, Pierre-Yves COUTURIER a donné pouvoir à Pascal MAZEAUD,

M. Jean-Louis FAYE est désigné secrétaire de séance

Marchés de restructuration d'un bâtiment tertiaire pour le transfert du siège de la Communauté de communes et rénovation de la maison des services – Autorisation pour le Président concernant la passation d'avenants et la résiliation de marchés

Les travaux concernant le futur siège administratif communautaire se terminent. Avant de lancer les travaux de rénovation de la Maison des Services Publics, la Communauté de communes a proposé un pré-bail aux locataires. Ce pré-bail a été établi sur les bases de l'engagement qu'ils avaient signé en 2016 : il comprenait notamment l'augmentation des loyers sur la base de 65 € HT le m² de surface de plancher et la prise en charge de l'ensemble des charges locatives. Il était par ailleurs proposé aux locataires de s'engager sur une durée de location ferme de 10 ans (durée restante des 3 emprunts initiaux liés à la construction de la Maison des Services Publics).

En réponse à cette proposition, les locataires nous ont informés ne pas vouloir s'engager sur une durée de 10 ans préférant un bail 3/6/9. La Mission locale, Trajectoires, ELVEA Périgord, l'association ASAPHP, puis la Chambre d'agriculture nous ont informés ne pas pouvoir prendre en charge l'augmentation des loyers.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24800 THIVIERS

Fait à Thiviers, le 25 juin 2019
Le Président,

Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24800 THIVIERS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

L'opération ne pouvant s'équilibrer sans augmentation des loyers, il a été proposé aux locataires après avis du comité de pilotage d'arrêter l'opération. Pôle Emploi nous a signifié la nécessité absolue pour eux de conduire les travaux afin de développer leur mission et maintenir leur activité sur Thiviers.

Au regard des éléments ci-dessus exposés, il est proposé au conseil de communauté de ne conduire qu'une partie des travaux de la Maison des Services Publics et ceux notamment nécessaires au maintien de Pôle Emploi et de confier le soin au comité de pilotage de conduire la réflexion nécessaire à la modification du programme de travaux et à la signature de nouveaux baux.

En raison du désengagement des locataires de la Maison des services Publics ne permettant pas de conserver un équilibre financier à cette opération et sur la base du travail qui sera conduit par le comité de pilotage,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***AUTORISE le Président à passer tout avenant nécessaire à la modification du programme de travaux (études et travaux),***
- ***AUTORISE le Président à résilier, si besoin, pour motif d'intérêt général les marchés en cours sur la base l'alinéa 5° de l'article L 6 et des articles L 2195-1 et suivants du nouveau code de la commande publique, des articles 45 et suivants du Cahier des Charges Administratives Générales Travaux et des articles 33 et suivants du Cahier des Clauses Administratives Générales du des Prestations Intellectuelles.***

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24800 THIVIERS

Fait à Thiviers, le 25 juin 2019
Le Président,

Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24800 THIVIERS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication